

Conditions Générales de Location – ALG EVENTS

Article 1 : Réservation, annulation, report et droit de rétractation

Toute réservation est considérée comme **ferme et définitive** à réception du devis signé et/ou du versement des arrhes.

1.1 Annulation :

Toute annulation devra être notifiée **par écrit** (courriel ou courrier recommandé).

Les sommes versées seront remboursées selon les conditions suivantes :

- Jusqu'à **3 mois** avant la date de location : **80 %** du montant total remboursé.
- Entre **2 et 3 mois** avant la date de location : **50 %** du montant total remboursé.
- Entre **1 et 2 mois** avant la date de location : **20 %** du montant total remboursé.
- Moins de **2 semaines** avant la date de location : **aucun remboursement** ne sera effectué.

1.2 Report :

En cas de report, ALG EVENTS fera son possible pour proposer une nouvelle date selon ses disponibilités. Si aucune nouvelle date n'est possible, les conditions d'annulation ci-dessus s'appliqueront.

1.3 Droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs devant être fournies à une date ou période déterminée.

Article 2 : Objet de la location

ALG EVENTS donne en location le matériel correspondant à la réservation pour la durée prévue. Le **format des bornes photo** et la **couleur des livres d'or audio** peuvent varier selon les disponibilités.

Article 3 : Tarifs

Les prix sont calculés à la journée ou pour le week-end. Tous les prix sont désormais indiqués **TTC** car ALG EVENTS est soumis à la TVA en vigueur.

Article 4 : Retard de restitution

Tout retard entraîne une **facturation supplémentaire par jour**. Sans nouvelles au-delà d'une semaine, la caution sera encaissée.

Article 5 : Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable de tout **dégât, perte ou vol** du matériel pendant la location. Il doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels sinistres.

Article 6 : Propriété

Le matériel reste la **propriété exclusive** de ALG EVENTS. Il ne peut être ni gagé, ni vendu, ni saisi.

Article 7 : Sinistre et dégradation

En cas de sinistre, le matériel sera facturé au prix du neuf. Toute intervention technique par le locataire est interdite. Les réparations dues à une mauvaise utilisation seront facturées au tarif en vigueur.

Article 8 : Assistance technique et dysfonctionnement

ALG EVENTS met à disposition une **assistance 24h/24 et 7j/7** pour tout dysfonctionnement. Le client doit contacter immédiatement ALG EVENTS.

Si le client n'informe pas ALG EVENTS ou tente d'y remédier seul, **aucune compensation ni remboursement** ne pourra être réclamé.

Article 9 : Panne et intervention

En cas de panne non imputable au locataire, ALG EVENTS effectuera la réparation sous garantie selon la disponibilité du technicien. Les frais de déplacement restent à la charge du client.

Article 10 : Transport

Le matériel expédié voyage toujours **aux frais et risques du locataire**.

Article 11 : Litiges

Le locataire renonce à toute demande d'indemnité envers ALG EVENTS. En cas de litige, **le Tribunal de Commerce de Belfort** sera seul compétent.

Article 12 : Installation, démontage et logistique

Pour les locations week-end : installation le vendredi soir ou samedi matin, démontage **à la fin de l'événement** ou le dimanche après-midi.

ALG EVENTS récupérera le matériel **uniquement à la fin de l'événement du client**, selon les disponibilités de l'entreprise.

Article 13 : Prestation avec technicien

Pour toute prestation nécessitant la présence d'un technicien, le client doit fournir **un repas et des boissons** pour ce dernier.

Bon pour accord et signature du client :

Date : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :